

RAPPORT N° 492 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 18 MAI 2025

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 10 au 17 mai 2025 et documente les cas de violations des droits de l'homme commises au Burundi.

Durant de cette période, trois (3) personnes ont été assassinées en mairie de Bujumbura.

Le rapport dénonce également des cas de torture et de graves blessures infligées à moins trois (3) personnes par des agents du Service National de Renseignement (SNR) et des membres de la ligue des jeunes du parti CNDD-FDD, les Imbonerakure, en province de Ngozi et en mairie de Bujumbura.

1. Violation du droit à la vie

- Le lundi 12 mai 2025, un corps sans vie d'un homme non identifié a été découvert gisant dans les eaux du lac Tanganyika au niveau du quartier de Nyabugete IV, zone de Kanyosha, commune de Muha, en mairie de Bujumbura.

Selon des témoins oculaires, le corps de la victime avait les pieds et les bras ligotés ensemble.

SOS-Torture Burundi exige l'ouverture d'une enquête approfondie afin d'établir les circonstances du meurtre, d'en identifier les auteurs et de les traduire en justice conformément à la loi.

- Le vendredi 15 mai 2025, en fin d'après-midi, des enfants qui gardaient des chèvres ont découvert deux corps sans vie d'hommes vêtus en uniforme militaire des Forces Armées de la République Démocratiques du Congo (FARDC) flottant sur la rivière

Rusizi, au pied de la colline de Rusiga (11^{ème} transversale), commune de Rugombo, province de Cibitoke.

D'après des témoins oculaires, des agents des forces de sécurité en patrouille, alertés par la population, se sont rapidement rendus sur les lieux. Peu après, des agents du Service National de Renseignement sont arrivés en urgence à bord d'un véhicule immatriculé D0517A et ont évacué les corps vers une destination inconnue.

Cette attitude des agents du SNR a renforcé les soupçons des habitants de la localité selon lesquels les deux victimes pourraient être des membres de la ligue des jeunes Imbonerakure¹ envoyés en République Démocratique du Congo (RDC) pour combattre aux côtés des FARDC, de la FDNB² et des Wazalendo contre les rebelles du M23. Ils auraient alors été exécutés alors qu'ils tentaient de traverser la rivière Rusizi en fuyant les combats, afin d'éviter la divulgation d'informations sensibles.

SOS-Torture Burundi exhorte les autorités policières à faire la lumière sur l'identité des victimes, à diligenter une enquête impartiale et à poursuivre les responsables de ce double meurtre conformément à la loi.

2. Violation du droit à l'intégrité physique

- Le samedi 10 mai 2025, aux alentours de 19h30, le député Jean Baptiste Sindayigaya (représentant du peuple coopté de la communauté des Batwa) a été victime d'une tentative d'enlèvement violent à la 1^{ère} avenue, près de la Gare du Nord, dans la zone de Kamenge, commune de Ntakangwa, en mairie de Bujumbura.

Selon ses déclarations, alors qu'il revenait de Mwaro à bord de son véhicule double cabine blanche, accompagné de son chauffeur, il a été intercepté par des individus non identifiés circulant dans une camionnette aux vitres teintées et dont la plaque d'immatriculation était dissimulée à l'aide d'un morceau de tissu. Cinq hommes armés

¹ Membres de la ligue des jeunes affiliés au parti au pouvoir, le CNDD-FDD (Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces de Défense de la Démocratie).

² Force de Défense Nationale du Burundi.

dont quatre en tenue civile et un en uniforme de la police sont descendus précipitamment du véhicule. Ils ont tenté de le forcer à monter à bord, où se trouvait déjà un homme en sang, visiblement torturé.



Refusant d'obtempérer, le député a été violemment agressé : il a reçu des coups de pied, de poing et de crosse au visage, le blessant grièvement. Menacé de mort, il a néanmoins pu, avec son chauffeur, alerter la population et les policiers présents à proximité. Ces derniers sont rapidement intervenus, provoquant une confrontation tendue avec les ravisseurs, qui ont finalement pris la fuite.

Avant leur fuite, les agresseurs ont dérobé une somme de cinq cent mille francs burundais (500.000 FBu) ainsi qu'un téléphone portable neuf, acheté le jour même par la victime. L'individu en sang, déjà dans leur véhicule, a été déposé à la zone de Kamenge, les ravisseurs prétendant qu'il serait responsable des violences subies par le député, ce qui semble manifestement incohérent.

Par ailleurs, les policiers présents sur les lieux ont informé le député que le véhicule utilisé par les ravisseurs appartiendrait au Service National de Renseignement (SNR).

SOS-Torture Burundi condamne fermement cette tentative d'enlèvement et appelle à l'ouverture immédiate d'une enquête impartiale, rigoureuse et indépendante afin d'identifier les auteurs de cette agression ciblée et de les traduire en justice. Il est d'autant plus urgent d'agir que le député Jean Baptiste Sindayigaya affirme avoir saisi plusieurs hautes autorités, dont le Premier ministre, le ministre de l'Intérieur, du

Développement communautaire et de la Sécurité publique, ainsi que l'Ombudsman, sans qu'aucune suite ne semble avoir été donnée à ce jour.

- Le vendredi 15 mai 2025, en fin d'après-midi, aux environs de 18 heures, Dismas Minani, représentant provincial de la coalition « Burundi Bwa Bose » en province de Ngozi, ainsi que d'autres membres de cette coalition, ont été violemment agressés par des militants du parti au pouvoir, le CNDD-FDD (Conseil National pour la Défense de la Démocratie - Forces de Défense de la Démocratie), sur la colline de Caga, zone de Mihigo, commune et province de Ngozi.

Selon des témoins oculaires, les membres de la coalition ont été pris en embuscade par un groupe de militants du CNDD-FDD, dirigés par Pascal Nyabenda, responsable local de la milice **Imbonerakure** dans la zone de Mihigo. Ces derniers se sont rués sur eux, les ont violemment frappés, les blessant grièvement, avant de leur extorquer une moto et une somme d'argent estimée à un million quatre-vingt-sept mille francs burundais (1.087.000 FBu).

D'après les mêmes sources, les auteurs de cette agression violente demeurent à ce jour en liberté, aucune enquête n'ayant été ouverte pour qu'ils soient poursuivis et sanctionnés conformément à la loi.

Ce cas illustre la persistance d'un climat d'impunité au Burundi, notamment dans le contexte d'une campagne politique tendue, marquée par une intolérance croissante et des actes de violence à caractère électoral à l'encontre des membres de l'opposition.

SOS-Torture Burundi appelle les autorités compétentes à diligenter une enquête impartiale et à traduire en justice tous les auteurs de ces actes, afin de mettre fin à cette culture de l'impunité.

Les cas documentés au cours de la période du 10 au 17 mai 2025 illustrent une persistance alarmante des violations graves des droits humains au Burundi,

caractérisées par des assassinats, des actes de torture, des tentatives d'enlèvement ciblées et des violences à caractère politique.

Ces faits sont majoritairement attribués à des agents étatiques, notamment le Service National de Renseignement (SNR), des membres des forces de sécurité, ainsi que des militants du parti au pouvoir et de la milice Imbonerakure, agissant dans un climat d'impunité quasi totale.

Le manque de réaction appropriée des autorités judiciaires et policières face à ces abus renforce l'érosion de l'état de droit et de la confiance des citoyens dans les institutions publiques censées garantir leur sécurité et leurs droits fondamentaux.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.